

(4)

16°. Pension de l'instituteur ou maître d'école?

A. En argent, bled, vin, ou bois?

B. De quelle source dérive-t-elle? comme de

a. Dixmes, censés foncières, & autres droits féodaux abolis?

b. Ou des sommes assignées & payées à l'école?

c. Fondations?

d. Caisses communales?

e. Biens d'église?

f. De l'argent payé par les pères de famille & placé avec profit?

g. De biens-fonds?

h. Ou d'autres capitaux quelconques?

Combien chacun de ces objets vaut-il à l'école?

Remarques.

1°. Les réponses à ces questions pourront être augmentées de notes & de toutes les observations qu'on voudra y joindre.

2°. Chaque Instituteur écrira ses réponses à double, il remettra incessamment l'une des copies à l'Agent qui l'enverra au Sous-Préfet, celui-ci au Préfet National, par l'organe duquel elle parviendra au Ministre des arts & sciences. La seconde copie sera remise à l'Inspecteur des écoles.

3°. Tous & un chacun sont priés d'accélérer, autant que possible, la réponse à ces questions, & l'envoi des réponses?

16°

A

B

a

b

c

d

e

f

g

h

1°

Pour le prix de trente six écu petit pour l'année courante mais les quatre années précédente les pères eccliers ont été obligé à donner six cache chaque année par icelle pour le final paiement du regent, à cause que les revenus n'étoit pas suffisant

Ille dérive de rentes fondationnelles & spécialement assignées & payées à l'école par des bienfaiteurs qui ont donné par testament des sommes en argent qui ont été mis à intérêt

La somme de sept cent et soixante écu petit de vingt cache chaque somme tout le total de l'école

Observé que l'école ne pourroit être pratiquée que dans la commune à cause de mauvais temps et la situation de nos communes

(3)

(1)

QUESTIONS

Relatives à l'état des Ecoles dans chaque Commune.

I.

RAPPORTS LOCAUX.

1°. Nom de l'endroit où est située l'école?

a. Est-ce un bourg, ou village, un hameau, ou un lieu isolé?

b. Est-ce une Commune proprement dite? ou à quelle Commune appartient-il?

c. De quelle Paroisse? de quelle Agence ressort-il?

d. District

e. Canton

2°. Eloignement des maisons appartenantes au ressort de chaque école.

(Il est déterminé par quarts d'heures, par exemple on dira, la circonférence du premier quart d'heure contient vingt-cinq maisons, celle du second treize, celle du troisième quatre maisons.)

3°. Noms des villages, des hameaux, ou des fermes appartenantes au ressort de chaque école.

a. On indiquera l'éloignement de chacun du lieu de l'école, &c.

b. Le nombre des enfants de chaque endroit qui la fréquentent?

169

Réponse Relative de l'état de mon école.

Pradefort No. 24.

Pradefort.

C'est un village hameau

De la paroisse d'Orsière

de Sembrencher.

du Valais.

les plus loin un quart d'heures, les autres deux quarts d'heures.

Les hameaux d'Ybert, le village de Varslache, le hameau du Chanton et du Reverd, et celui de Pradefort où l'on tien l'école, et celui de l'appay.

le hameau d'Ybert un quart d'heures, les autres deux quarts d'heures.

du hameau d'Ybert 17; du hameau de Varslache 14; du hameau de Pradefort 22; du hameau du Chanton et celui du Reverd et celui de l'appay 7 entre les trois.

(2)

4°. Eloignement des écoles voisines jusqu'à une lieue en circonférence?

a. Leurs noms.

b. Leurs distances réciproques.

I I.
I N S T R U C T I O N .

5°. Qu'enfigne-t-on dans chaque école?

6°. Ne tiend-on l'école qu'en hiver? & combien dure-t-elle?

7°. Livres élémentaires, lesquels font en usage?

8°. Préceptes & réglemens, comment font-ils observés?

9°. Durée de l'école chaque jour?

10°. Les enfans font-ils distribués ou classés?

I I I.
R E L A T I O N S P E R S O N N E L L E S .

11°. Instituteurs.

a. Qui a établi jusques ici le Régent? & de quelle manière?

b. D'où est-il?

c. Son nom.

(2)

4. une heure la plus proche.

a. celle de la ville qui est la plus proche de la dite école.

b.

I I.
I n s t r u c t i o n .

5. On enseigne premièrement le devoir de son catholicisme, ensuite à ceux qui ont l'esprit d'apprendre la Bêtimétrie.

6. On ne tient qu'en hiver, à savoir depuis la St André jusqu'à la St Jean du moy d'Avril.

7. Livre élémentaires. en vous disant que dans une école il y en a de trois sortes de bon livre. pour nous enseigner la foi catholique apostolique Bénédictine.

9. la dite école dure depuis le bon matin jusqu'à midi, et depuis une heure après midi jusqu'au soir.

10.

(3)

I I I.
R e l a t i o n s p e r s o n n e l l e s

11°. Instituteurs.

a. C'est le procureur avec ses deux Reconsilliers, qui établi le Régent, et le dit procureur & Reconsilliers changent de deux ans en deux ans, par Consors de la dite école.

b. du même hameau, présent, et au nom de la dite école.

c. Jean Jacques Tarnier

(3)

d. Son âge.

e. Sa famille, combien d'enfants a-t-il?

f. Depuis combien de tems est-il instituteur?

g. Où a-t-il été auparavant? quelle étoit sa vocation précédente?

h. Réunit-il à son office quelque autre fonction? quelles sont-elles?

12°. Ecoliers, combien d'enfants fréquentent l'école?

a. En hiver, } soit garçons ou filles.
b. En été, }

I V.
R A P P O R T S E C O N O M I Q U E S .

13°. Biens & fonds de chaque école.

a. Possède-t-elle de pareils fonds?

b. Quelle en est la valeur?

c. Source des revenus.

d. Les biens d'écoles sont-ils réunis à ceux de l'église ou des pauvres?

14°. Prix de l'école; paye-t-on pour y être admis, combien?

15°. Bâtiment de l'école.

a. Quel en est l'état, est-il neuf ou vieux, ou délabré?

b. N'y a-t-il qu'une chambre pour l'école? dans quel bâtiment?

c. Au défaut d'endroit public destiné à l'école, l'instituteur loue-t-il peut-être la maison, & à quel prix?

d. Qui est chargé de la maintenance de l'endroit où se fait l'école.

170

d. vingt-neuf ans au moy de juin, En la famille, moi et ma femme et point d'enfant.

f. Depuis trois ans de suite.

g. j'ai été 8 ans dans dit Canton, avant de venir instituteur, j'ai travaillé du métier de charpentier, menuisier, et tourneur.

h. après la classe finie, je travaillais de mon métier, et mon père avoit du ban de la terre que j'ai dans le même hameau.

12°. de. a. b. &c.

13°. Rapports économiques
la dite école, il a des biens fonds, c'est à dire des obligations argentés prêtés savoir à montant de 400 Ecus prêtés.

b. revenus monte jusque à vingt deux Ecus et quatre sous.

d. Les fonds de la dite école, il appartient au Consors de la dite école, qui ont fondés eux mêmes, il y a quelque années.

14°. Les Consors de la dite école ont donné chacun cinq Ecus prêtés pour la fondre et pour acheter le bâtiment.

15°. Bâtiment, vieux
a. la valeur, et l'état du dit bâtiment, il est vieux et bien délabré, il a été payé 60 Ecus prêtés, par les dits Consors.

b. il n'y a qu'une chambre pour tenir la dite école, dans le dit bâtiment.

d. la maintenance de la dite maison se fait par les dits Consors de la dite école.

(4)

16°. Pension de l'instituteur ou maître d'école?

A. En argent, bled, vin, ou bois?

B. De quelle source dérive-t-elle? comme de

a. Dixmes, censés foncières, & autres droits féodaux abolis?

b. Ou des sommes assignées & payées à l'école?

c. Fondations?

d. Caisses communales?

e. Biens d'église?

f. De l'argent payé par les pères de famille & placé avec profit?

g. De biens-fonds?

h. Ou d'autres capitaux quelconques?

Remarques.

1°. Les réponses à ces questions pourront être augmentées de notes & de toutes les observations qu'on voudra y joindre.

2°. Chaque Instituteur écrira ses réponses à double, il remettra incessamment l'une des copies à l'Agent qui l'enverra au Sous-Préfet, celui-ci au Préfet National, par l'organe duquel elle parviendra au Ministre des arts & sciences. La seconde copie sera remise à l'Inspecteur des écoles.

3°. Tous & un chacun sont priés d'accélérer, autant que possible, la réponse à ces questions, & l'envoi des réponses?

Combien chacun de ces objets vaut-il à l'école?

(3)

la pension du maître d'école vient par tout les ans égale selon la volonté des Regent
en argent des bois 150 écus, des bois vingt écus, jusque à la vente quatre écus et la soit pour échanger la dette, et ainsi que les enfants fournissent.

De quel je me suis saigné car de ma propre main jusqu'à l'année 1799

RAPPORTS ECONOMIQUES

(1)

QUESTIONS

Relatives à l'état des Ecoles dans chaque Commune.

I.

RAPPORTS LOCAUX.

1°. Nom de l'endroit où est située l'école?

a. Est-ce un bourg, ou village, un hameau, ou un lieu isolé?

b. Est-ce une Commune proprement dite? ou à quelle Commune appartient-il?

c. De quelle Paroisse? de quelle Agence ressort-il?

d. District

e. Canton

2°. Eloignement des maisons appartenantes au ressort de chaque école.

(Il est déterminé par quarts d'heures, par exemple on dira, la conférence du premier quart d'heure contient vingt-cinq maisons, celle du second treize, celle du troisième quatre maisons.)

3°. Noms des villages, des hameaux, ou des fermes appartenantes au ressort de chaque école.

a. On indiquera l'éloignement de chacun du lieu de l'école, &c.

b. Le nombre des enfants de chaque endroit qui la fréquentent?

174

Logement des écoles

Communes N. 25.

en Communes.

cet un lieu isolé, hameau

de la commune d'Orsière

de la paroisse d'Orsière

de l'agence d'Orsière

de Sanörencher

de valley

elles sont toutes ensembles

n'aura point d'autres

ils sont tous proches

de 25 à 30 plus ou moins